Cinquante quatrième année. - N° 214 A Lundi 2 et mardi 3 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 878

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

888 244 308 RCS Lorient.
CARROSSERIE INDUSTRIELLE RIO.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Zone artisanale DU BARDERFF, 56500 Moréac.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 290000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Fabrication de tous types de carrosseries et de remorques ; carrosserie de tout type de véhicules, peinture, réparation d'éléments polyesters ; entretien et réparation de tous types de véhicules automobiles, de matériels agricoles et de travaux publics ; location et vente de tous types de véhicules (sans chauffeur) ; installation, réparation et maintenance d'équipements hydrauliques, d'équipements de manutentions et de carrosseries. Commercialisation de pièces et accessoires.
Adresse : 37, Rue Du Maréchal Leclerc, et Rue André Citroën, 56500 Locminé.
Précédent propriétaire : 432 508 976 RCS Lorient. **CARROSSERIE RIO.**
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2020.
Publication légale : Le Pontivy Journal *du* 24 septembre 2020.
Oppositions : A l'adresse du fonds cédé.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 01/09/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de Vannes 1 le 17/09/2020, Dossier Dossier 2020 00067369. Référence : 5604P01 2020 A 03064. Adresse de l'ancien propriétaire : . Adresse du nouveau propriétaire : Zone Artisanale ou Zone d'Activité DU BARDERFF 56500 MOREAC. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..